

Service de l'assemblée

Arrêté portant désignation du conseiller départemental appelé à représenter le président du conseil départemental au sein de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI)

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 311-1 à R. 311-3 du code du sport ;

Vu la délibération CP.2020-07-06.4-4 du 6 juillet 2020 relative à l'évolution de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI)

Arrête :

Art. 1^{er}- Mme Martine Lemoine, conseillère départementale, est désignée pour me représenter au sein de la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI).

Art. 2 - Mme Martine Lemoine assurera toutes les fonctions permettant d'assurer le fonctionnement de la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI).

Art. 3 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Leduc (adresse postale : BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit soit par voie électronique via l'application "télérécourse citoyen" accessible par le site www.telerecours.fr

Art. 4 - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site www.manche.fr

Fait à Saint-Lô

Le président du conseil départemental

Jean Morin

Signé électroniquement par :

Jean Morin

Date de signature : 23 décembre 2022

Qualité : président du conseil départemental

ID télétransmission : 050-225005024-20221223-lmc11012021-AR-1-1

Date envoi préfecture : 23/12/2022

Date AR préfecture : 23/12/2022

Date de publication : 23/12/2022